Image not found or type unknown

Succession contestee par certains membres de la famille

Par **Saskia**, le **16/05/2016** à **23:40**

Francaise je reside au Canada. Ma soeur sans enfants decedee il y a un an, a laisse chez son notaire un testament olographe.Mon autre soeur et moi-meme sont en majeure partie beneficiaires, mais, un groupe de trois neveux et niece conteste ce testament. Que faire et comment etre representees puisque nous residons si loin hors de France et que nous ne pouvons voyeger.

Merci de votre attention,et de votre bienveillance. M.H.

Par **youris**, le **17/05/2016** à **17:20**

Bonjour,
il serait utile de préciser si les neveux et nièces qui conteste le testament sont les enfants de votre soeur défunte.
si c'est le cas, ils sont héritiers réservataires de leur défunte mère qui ne pouvait vous léguer que la quotité disponible fonction du nombre de ses enfants.
je vous conseille de prendre contact avec le notaire.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés